

## CAP EMPLOI 63

### Insertion professionnelle - Auvergne-Rhône-Alpes

19 boulevard Berthelot - 63400 - CHAMALIERES

Téléphone : 04 73 16 18 18

Courriel : capemploi@capemploi63.fr

Site internet : www.capemploi-63.com

### Informations particulières

---

<b>Type de dispositif</b>	Dispositif de droit commun spécialisé
<b>Zone géographique concernée</b>	Auvergne Rhône-Alpes, Puy-de-Dôme - 63
<b>Age du public concerné</b>	Toute personne en âge de travailler
<b>Public concerné</b>	<p>Toute personne dont l'état de santé ou le handicap* constitue le frein principal dans leur parcours professionnel (recherche d'un emploi / maintien en emploi) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Salariés / Agents de la fonction publique</li><li>- Travailleurs non salariés</li><li>- Travailleurs indépendants</li><li>- Demandeurs d'emploi</li></ul> <p>Tout employeur public ou privé dans leur besoin en recrutement, de maintien dans l'emploi et d'élaboration d'une politique handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Employeurs privés</li><li>- Employeurs publics</li><li>- Toute taille d'effectif</li><li>- Tout domaine d'activité</li></ul>
<b>Service(s) proposé(s)</b>	Insertion et accès à l'emploi, Maintien dans l'emploi, Autre
<b>Autre(s) service(s)</b>	Conseil en Évolution Professionnelle
<b>Missions et actions</b>	<p>Informier, conseiller et accompagner :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les personnes dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle</li><li>- les employeurs dans leurs démarches de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap</li></ul> <p>Sensibiliser, maintenir et accompagner les collaborateurs, les managers et</p>

la direction face à une problématique :

- d'évolution professionnelle
- de transition professionnelle
- de maintien dans l'emploi

Aménager les postes de travail

**Comment prendre contact ?**

Par téléphone : 04 73 16 18 18

Par mail : [capemploi@capemploi63.fr](mailto:capemploi@capemploi63.fr)

Si vous êtes demandeur d'emploi, par votre conseiller France Travail